

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 42

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Stratégie du Schéma Directeur Vélo du Département

**DGAEDT Direction des Routes
Service Aménagements Routiers
04,13,31,22 19**

PRESENTATION

Eléments de contexte

La politique cyclable du Département doit se traduire au travers d'un Schéma Directeur dont les principes découlent également des grandes orientations prises lors de l'adoption du Schéma Directeur Routier du Département.

La définition et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur du vélo constituent en effet un atout pour l'attractivité et le développement de l'économie du tourisme du Département des Bouches-du-Rhône. La région PACA est la seconde destination française en nombre de circuits vélo organisés par des tour-opérateurs et le Département des Bouches-du-Rhône y contribue largement en assurant d'ores et déjà la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'itinéraires cyclables de niveau européen : La Méditerranée à Vélo (EuroVelo 8) d'Athènes à Cadix et la ViaRhôna (EuroVelo 17) du Léman à la mer Méditerranée.

Il est également nécessaire que les itinéraires cyclables réalisés par le Département offrent un bon niveau de sécurité et permettent un usage au quotidien du vélo, au sein des pôles urbains et d'activités.

Parallèlement, la présence de tous les services attendus le long des itinéraires cyclables, que ce soit par les bucco-rhodaniens ou les touristes, doit être développée et accompagnée d'une communication efficace afin que l'attractivité perdure et que le niveau de qualité offert soit assuré.

Les enseignements du diagnostic

Un diagnostic sur l'usage et les potentialités du vélo dans le département des Bouches-du-Rhône, portant sur une analyse territoriale et prospective, une analyse de l'offre actuelle et future, ainsi que des pratiques actuelles et de la demande potentielle, a été réalisé en 2014 et 2015.

Ce diagnostic a permis de mettre en avant de nombreux facteurs favorables au développement du vélo, tels qu'un climat et une topographie le plus souvent adaptés, de fortes densités d'habitats et d'emplois conduisant à des pôles générateurs de déplacements concentrés et une richesse en sites patrimoniaux et naturels générant une forte demande touristique.

Au travers de nombreux échanges avec des collectivités porteuses également de politiques vélo et d'associations impliquées sur le sujet, le diagnostic a porté un éclairage sur les contraintes spécifiques à prendre en compte, sur les opportunités et les lacunes des aménagements cyclables d'ores et déjà réalisés. Il a permis de constater qu'une pratique est aujourd'hui tournée majoritairement vers le sport, permettant un potentiel de développement vers les usages touristiques et utilitaires. Mais il faut noter également qu'il existe certains freins à la pratique du vélo liés au manque de culture partagée, au manque d'aménagements et à un sentiment d'insécurité lié à cette pratique.

La stratégie proposée

La stratégie proposée pour le schéma directeur vélo est de porter, à une échéance décennale, le linéaire d'aménagements cyclable à environ 1200 km.

Cette ambition, au bénéfice de toutes les pratiques et sur l'ensemble du territoire se déclinera selon les trois axes suivants :

- Développer le réseau et améliorer sa cohérence et sa lisibilité et sécuriser les pratiques.
- Placer le réseau cyclable au service des territoires, de leur développement touristique et du cadre de vie quotidien des habitants.
- Favoriser l'usage du vélo dans le cadre d'une politique de déplacements cohérente.

Il est en effet apparu pertinent de déterminer les itinéraires cyclables dont le Département entend privilégier la réalisation, en tenant compte des pratiques qui y seront préférentiellement développées. Une dizaine d'itinéraires maillant le territoire départemental sont ainsi proposés, suite au travail technique du bureau d'études mandaté par le Département et en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations) qui ont été associés à cette réflexion.

Il est par ailleurs proposé que le schéma directeur du Département intègre les liaisons cyclables supra-départementales qui ont été inscrites dans le schéma régional Véloroutes et Voies Vertes, et pour lesquelles le Département avait fait valoir son intérêt car elles participent à l'attractivité, notamment touristique, du territoire.

Ces itinéraires feront l'objet d'une programmation pluriannuelle de leur financement et de leur réalisation qui sera soumise à la validation ultérieure de l'assemblée départementale. Il s'agira d'étudier plus finement les aspects de disponibilité foncière, de coûts et de faisabilité technique afin de pouvoir les prioriser, guider leur programmation, puis organiser leur mise en œuvre opérationnelle.

Le Département, au travers de ses différentes compétences, assurera également la mise en place d'équipements venant en accompagnement des investissements sur l'aménagement d'itinéraires cyclables, tels que des dispositifs de jalonnement des itinéraires ou de mise en place de stationnements sécurisés pour les cycles, sur les sites où cela est possible en toute sécurité.

Le Département poursuivra par ailleurs ses efforts pour compléter son dispositif d'exploitation pour veiller à la bonne praticabilité des itinéraires cyclables sous sa responsabilité, et s'organisera pour quantifier et qualifier l'usage cycliste par la mise en place de dispositifs de comptage spécifiques et la réalisation de campagnes d'enquêtes.

Le Département favorisera par ailleurs la création ou le développement de sites d'intermodalité entre le vélo et d'autres modes de transport et il développera, au travers de l'action de Bouches-du-Rhône Tourisme, des services touristiques dédiés aux cyclistes, intégrant les supports numériques.

Il s'attachera enfin, au travers de ses politiques, à sensibiliser le plus grand nombre à la pratique du vélo, à communiquer et agir pour lever les freins psychologiques limitant son usage, à accompagner les structures compétentes en matière de tourisme et à développer les partenariats avec les associations et les collectivités, notamment au travers de son adhésion aux comités d'itinéraires des grandes liaisons cyclables, existants ou à venir.

Les aménagements portés par les autres collectivités, notamment les communes, qui répondront aux orientations du schéma directeur vélo du Département, pourront bénéficier, en particulier dans le cadre des dispositifs de l'aide aux communes, d'un soutien financier du Département.

Ces principes ont été actés lors d'un comité de pilotage qui s'est déroulé le 19 avril 2016 sous la présidence de M. le Délégué aux Pistes Cyclables, et auquel avaient été conviés les principaux élus Délégués aux autres politiques concernées par ces orientations.

Ainsi, compte-tenu du fait que plusieurs politiques de la collectivité sont concernées par les orientations et la mise en œuvre de ce Schéma Directeur, il est proposé que ces éléments de stratégie soient validés en Commission Permanente, de façon à ce que les plans d'actions détaillés et une définition plus précise des itinéraires à aménager puissent être engagés, dans le cadre de la phase de mise en œuvre du schéma directeur vélo.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir approuver la stratégie du Schéma Directeur Vélo qui est développée dans le document annexé au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Pistes Cyclables, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL